

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Projet éducatif partagé et solidaire du secteur de recrutement du collège Marcel Pagnol de Wasselonne

CP/2020/310

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 1 617 099 € à la Commune de Wasselonne au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes des projets de convention de partenariat et d'utilisation des équipements sportifs annexés, ainsi que la convention financière qui en découle, pour le projet éducatif partagé et solidaire (PEPS) du territoire de Wasselonne.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (délibération N°CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. Le Conseil Municipal de Wasselonne et le Conseil Communautaire Mossig et Vignoble ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Ouest en leurs séances respectives du 26 mars 2018 et 13 février 2018.

Le projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) du territoire de Wasselonne, porté par la Commune de Wasselonne, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, le Centre Social et Familial de l'AGF de Wasselonne, s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants :

- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes :
 - o Déployer les PEPS ;
- Développer les activités de pleine nature :
 - o Faire connaître et promouvoir les sites et activités de pleine nature sur le territoire ;
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public :
 - o Améliorer l'offre en équipements sportifs à destination des collégiens ;
- Adapter le territoire à l'avancée en âge :
 - o Construire des territoires bienveillants pour les seniors de tous âges ;
- Développer l'attractivité du territoire Ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples :
 - o Garder les jeunes sur le territoire.

1. LE PROJET EDUCATIF PARTAGE ET SOLIDAIRE (PEPS) DU TERRITOIRE DE WASSELONNE

La co-construction de PEPS fait partie des leviers du plan « Actions éducatives et Collèges ». Ils consistent en un déploiement d'une démarche de proximité qui associe l'ensemble des acteurs et mobilise tous les facteurs de réussite locaux autour de priorités territoriales.

Cette démarche globale, pilotée par les conseillers départementaux, mobilise toute la communauté éducative locale, pour construire avec les enseignants, les associations locales, les communes, les services de l'Etat, les parents et les jeunes eux-mêmes, les meilleures conditions pour permettre à toutes les formes d'intelligence de s'épanouir.

Sur le territoire autour du collège de Wasselonne, correspondant aux 10 communes du secteur de recrutement de celui-ci (Cosswiller, Crastatt, Wangenbourg-Engenthal, Hohengoelt, Rangen, Romanswiller, Wasselonne, Westhoffen, Zehnacker, Zeinheim), de nombreuses dynamiques publiques éducatives et associatives existent déjà :

- développement du sport pour tous et des sports de nature ;
- projets répondant spécifiquement aux besoins des jeunes ;
- actions spécifiques pour les personnes en situation de perte d'autonomie.

Conscients de l'importance que revêt la politique éducative en faveur des collégiens, le Département du Bas-Rhin, la Commune de Wasselonne en association avec les collectivités et associations locales, les écoles et le collège ainsi que plusieurs autres partenaires, ont ainsi décidé dans le cadre d'un partenariat renforcé, de mettre en œuvre un PEPS afin d'aller plus loin dans ces domaines.

Ce dernier s'accompagne d'un programme d'investissements immobiliers sur la thématique du sport et des loisirs dans la périphérie du collège de Wasselonne.

1.1. Un territoire propice au développement d'actions innovantes

La Commune de Wasselonne, forte de nombreuses associations locales, culturelles et sportives, est dotée d'équipements sportifs variés, qui offrent une large possibilité d'activités de loisirs et de nombreuses animations pour la jeunesse du territoire.

Par ailleurs, la Commune, fortement mobilisée sur le volet « seniors », a engagé un chargé de mission, afin de coordonner l'offre de services globale pour cette population. Elle a pour mission d'organiser et d'animer des activités intra et surtout extra EHPAD.

La Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, issue depuis le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les Coteaux de la Mossig et La Porte du Vignoble, a confié le service Animation Jeunes du territoire à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC), par le biais d'un contrat d'objectifs. De plus, dans le cadre de sa politique touristique, la Communauté de Communes s'est engagée dans la création d'un pôle d'activités de pleine nature à Wangenbourg. Ce projet soutenu par le Département a fait l'objet d'autres conventions au titre du fonds d'innovation et du fonds d'attractivité et de développement.

Le Collège Marcel Pagnol de Wasselonne, situé à la sortie Nord-Ouest de la commune, utilise l'ensemble des équipements sportifs couverts et de plein air à proximité pour la pratique EPS (Education Physique et Sportive) des collégiens. Pour l'heure, il n'existe pas de section sportive scolaire dans ce collège, mais des réflexions sont engagées et la création d'une salle multi-activités constituerait une opportunité de développement.

Aussi, le collège s'est fortement lancé dans l'éducation au développement durable, à travers l'élection d'éco-délégués, la labélisation E3D, l'organisation d'une journée citoyenne sur la thématique de l'environnement, l'application au quotidien de règles anti-gaspillage et la réduction des déchets dans son restaurant scolaire notamment.

L'AGF de Wasselonne, agréé « centre social et familial » en septembre 2018 par la Caisse d'allocations du Bas Rhin, est un véritable lieu d'écoute, d'échange, d'accompagnement et de soutien des familles et des habitants du territoire. De ce fait, il organise des activités et animations pour divers publics, dont les collégiens et les seniors. L'AGF intervient notamment auprès des collégiens dans le cadre du dispositif de soutien à la scolarité CLAS, co-financé par la Commune.

Le Département, quant à lui, envisage la création d'une Maison du Bien-Être et Sport-Santé à Saverne, destinée aux habitants des quatre Communautés de Communes suivantes : Pays de Saverne, Mossig-Vignoble, Alsace Bossue et Pays de Hanau. Ce futur équipement développera une offre de service innovante et transversale en matière de prévention, notamment le sport santé et sur ordonnance. La salle multi-activités en projet à Wasselonne constituera un lieu complémentaire de pratique pour les usagers de cette Maison.

1.2. Le PEPS : une démarche partenariale issue d'un diagnostic partagé

Le diagnostic, étape clé d'un PEPS, a été établi en concertation avec les différents partenaires locaux sur le périmètre retenu, à savoir le secteur de recrutement du collège Marcel Pagnol de Wasselonne.

Les associations locales, consultées lors du diagnostic, ont fait remonter leurs besoins et idées, mais aussi leurs projets à court et moyen terme :

- Le Cercle Saint Laurent qui évolue dans une salle non adaptée rue de la Croix pour la pratique de la gymnastique et sous l'Eglise pour la pratique du Tir. Une montée en compétences de cette association est attendue notamment sur le volet sport-santé, en complétant la formation de ses éducateurs sportifs ;
- Wascalade, dont le développement de pratiquants est exponentiel, pratique régulièrement sur le site naturel du Kronthal et au sein du complexe sportif dans lequel le mur n'est pas adapté à une pratique en simultané avec les sports collectifs ;
- L'association de parents d'élèves AP2C, très impliquée dans les projets éducatifs, accompagne les réflexions et s'engage dans les différentes actions.

Concernant les écoles primaires du secteur de recrutement du collège, ce PEPS est une opportunité de travailler de manière qualitative sur la continuité éducative du cycle 3.

Au-delà de cette consultation, une analyse spécifique du territoire, de sa démographie,

de son aménagement et environnement, des projets en cours et à venir, ainsi que des problématiques connues ont permis d'identifier les grandes thématiques de travail.

Des enjeux convergent pour l'ensemble des partenaires, qui ont décidé de structurer leur plan d'action autour de 3 axes :

Axe 1 : Sport bien-être :

- L'activité physique vecteur d'une bonne santé ;
- Les valeurs du sport et du citoyen ;
- J'aime et je découvre.

Axe 2 : Liens intergénérationnels :

- Moments de transmission : pour transmettre des connaissances et des savoirs faire + activités autour de l'apprentissage (valeurs, cultures, langues, métiers...) ;
- Moments de solidarité : pour favoriser l'entre-aide, l'écoute et le vivre-ensemble, apprendre à apprendre entre génération ;
- Moments conviviaux : partager des activités ludiques et festives (rire, jouer, chanter, manger, visiter...).

Axe 3 : Etre citoyen et écoresponsable :

- Développement durable ;
- Consommer responsable (local, pas de suremballage) ;
- Améliorer ses consommations énergétiques (limiter consommation chauffage) ;
- Lutte contre la haine et les discriminations.

Chaque grand axe a fait l'objet d'ateliers de travail avec les partenaires pour construire des actions spécifiques et créer le plan d'action du PEPS qui figure en annexe du présent rapport.

1.3. Le volet immobilier

a) La création d'équipements sportifs

La Commune de Wasselonne dispose de nombreux équipements sportifs et de loisirs situés à proximité immédiate du collège Marcel Pagnol, régulièrement fréquentés par les 520 élèves, mais aussi des habitants de Wasselonne et des communes voisines ainsi que des associations locales.

Toutefois, le complexe omnisports évolutif couvert (COSEC), voisin du collège et du complexe sportif intercommunal est fermé depuis 2016. Une réflexion sur son avenir a été menée par la Commune en vue de redéfinir le positionnement de cet équipement intégré pleinement à ce site, en adéquation avec les capacités financières de la Commune.

Pour ce faire la Commune de Wasselonne a mandaté un cabinet d'étude afin de produire un état des lieux du site, de son environnement géographique, associatif, concurrentiel et commercial. L'ambition finale est de concevoir un pôle multisports, complémentaire aux structures existantes et prenant en compte les projets innovants du territoire en créant des espaces dédiés et adaptés pour la pratique de la gymnastique (plateau de 1000 m²), de l'escalade (salle de 140 m², avec 15 voies de 11 mètres de hauteur) et du tir (190 m², 10 pas de tir).

La Commune de Wasselonne souhaite en effet disposer d'un équipement contemporain, permettant d'introduire de nouveaux usages au profit de pratiquants ciblés (seniors, jeunes, sportifs, associations), intégré dans son environnement. Par ailleurs, la Commune s'est fortement mobilisée autour de l'enjeu du vieillissement et le nouvel équipement proposera un espace pour les activités des seniors (190 m²).

La Communauté de Communes Mossig Vignoble, dans le cadre de sa politique touristique intercommunale autour des sports de pleine nature à Wangenbourg, a révélé à travers une étude préalable le besoin d'espace indoor supplémentaire à l'échelle du territoire et a décidé de réaliser une piste de pump track à Wasselonne, complémentaire aux installations qui seront établies à Wangenbourg (Trail center).

Les associations sportives (Cercle Saint Laurent, Wascalade, AS Wasselonne Football...) souhaitent se développer vers des pratiques plus en phase avec les envies actuelles de la population : sport-santé, sports de pleine nature, sport pour tous à travers la pratique libre.

Pour le collège Marcel Pagnol, cette nouvelle salle constituerait une opportunité de création d'une section sportive scolaire gymnastique voire activité physique de pleine nature et de renforcer l'offre UNSS.

De plus, la Commune de Wasselonne, souhaite proposer à ses habitants et aux touristes (qui fréquentent notamment le camping municipal) une offre complémentaire d'activités avec du beach-volley et du football à 5.

Le caractère innovant de ce projet réside dans le fait de combiner une offre ludo-sportive adaptée aux besoins de divers types de publics recensés sur le territoire.

b) L'extension de l'école de musique de Wasselonne

Le projet d'établissement de l'école de musique de Wasselonne s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de développement des pratiques artistiques voté par le Département le 22 juin 2020. Cette structure accueille de nombreux membres et fait face à une demande croissante de la part non seulement des habitants de Wasselonne mais également issus des nombreuses communes avoisinantes. La Commune de Wasselonne souhaite donc réhabiliter son école de musique afin de disposer de locaux en adéquation avec ses ambitions.

La salle existante située rue de la Croix est actuellement mise à disposition de l'association de musique « Muzike » et de son école de musique, qui compte 40 musiciens et une centaine d'élèves. Cependant le bâtiment actuel ne permet pas de répondre à tous ses besoins, de sorte que nombre de cours et d'enseignements sont répartis dans divers locaux communaux.

Aussi, le projet d'extension du bâtiment consiste en un agrandissement du rez-de-chaussée existant par une adjonction de salles supplémentaires d'une surface totale approximative de 160 m². Cette opération permettra de centraliser le site de l'association, ce qui simplifiera sa gestion en termes de stockage de matériel et d'instruments, d'insonorisation par rapport aux riverains, d'organisation des cours, de mutualisation des cours de musique sur un même lieu, lui offrant un vrai rayonnement supra-communal.

A l'étage, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble réalisera des travaux d'extension de son Multi-accueil et ajoutera une salle d'animation pour le RAM (Relai d'assistants maternels) intercommunal.

En raison de compétences distinctes, et conformément à la délibération N°09/2020 de la Commune de Wasselonne en date du 3 février 2020, la Commune de Wasselonne et la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, ont créé un groupement de commandes. Chaque partie financera les travaux des espaces qui lui seront destinés, selon la répartition suivante :

- le montant des travaux lié à l'extension de l'Ecole de Musique à la charge de la

- Commune de Wasselonne s'élève à 518 730 € HT ;
- le montant des travaux lié à l'extension du multi-accueil à la charge de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble s'élève à 579 307 € HT. Cette extension, couplée à la construction du périscolaire de Bergbieten, fait l'objet d'un contrat départemental au titre du fonds de développement et d'attractivité pour l'amélioration de l'accueil extra-scolaire sur le périmètre intercommunal.

2. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES POUR LA REALISATION DU PROJET

2.1. Les engagements des partenaires du PEPS

Les porteurs du PEPS sont le Département, la Commune, et le Collège. L'animation et la coordination de la démarche sont assurées par le Département.

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre le plan d'action du PEPS tel qu'il figure en annexe du présent rapport.

Pour le volet éducatif, le pilotage et le suivi du plan d'actions sont assurés par un Comité de pilotage animé par le binôme de Conseillers Départementaux du canton de Saverne.

2.2. Les engagements de la Commune de Wasselonne

Dans le cadre de la co-construction du projet, la Commune de Wasselonne s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Réaliser l'ensemble des travaux décrits ci-dessus (cf. article 1.3) ;
- Associer le Département dans la phase de conception des différents projets précités.

Pour les équipements sportifs :

- Mettre à disposition du collège Marcel Pagnol, comme précisé dans la convention d'utilisation jointe au présent rapport :
 - La salle multi-activités (salle de gymnastique, salle de sport santé, salle d'escalade et espace de tir), gratuitement pendant huit ans à partir de la rentrée scolaire 2022/2023 (ouverture de l'équipement prévue fin 2022, début 2023), puis pendant cinq ans aux tarifs de location fixés par le Département ;
 - Les installations extérieures (terrain de football à 5, le terrain de football synthétique, la piste d'athlétisme, et le terrain de beach-volley) gratuitement à partir de la rentrée scolaire 2020/2021 ;
- Garantir au collège Marcel Pagnol un volume hebdomadaire de créneaux selon la convention d'utilisation des équipements sportifs. Ces créneaux répondront annuellement aux besoins identifiés pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et le cas échéant du/des section(s) sportive(s) scolaire(s) qui seraient amenées à se créer ;
- Mettre à disposition gratuitement du Département et une fois par an au maximum, la salle multi-activités, en cas de besoin administratif ou événementiel ;
- Etudier toute nouvelle demande de créneau formulée par une association sportive en allongeant, si nécessaire, les plages horaires d'ouverture de la salle, notamment en soirée et le week-end. Les services du Département et les comités sportifs départementaux peuvent, le cas échéant, accompagner le bénéficiaire dans cette réflexion ;
- Poursuivre sa politique volontariste autour du « sport pour tous » : enfants, collégiens, seniors...

Pour l'Ecole de Musique de Wasselonne :

- Créer des espaces de pratiques artistiques collectives pouvant être utilisés par les élèves de l'école de musique, par les publics scolaires et accessibles au grand public pour les pratiques amateurs ;
- Développer des partenariats avec des structures locales (CIP Point d'orgue de Marmoutier, Ecole de Musique de Saverne, Collège de Wasselonne et Collège Les Sources de Saverne qui projette de créer une classe orchestre) ;
- Organiser des actions et événements culturels liant enseignements artistiques et pratiques amateurs et favorisant l'intergénérationnel.

2.3. Les engagements de la Communauté de communes Mossig et Vignoble

Dans le cadre de la co-construction du projet, la Communauté de communes Mossig et Vignoble s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Maintenir un accès gratuit à la piscine et au complexe sportif intercommunal existant aux élèves du collège Marcel Pagnol comme précisé dans la convention d'utilisation jointe au présent rapport. Cet accès répondra annuellement aux besoins identifiés pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive et pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) ;
- Poursuivre sa politique volontariste autour du « pôle sport de nature » sur le territoire et faciliter l'éventuelle création d'une section sportive scolaire Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) au collège Marcel Pagnol ;
- Réaliser la pump track à Wasselonne et la mettre à disposition du grand public et du collège pour des actions autour de la promotion du vélo et des mobilités douces.

2.4. Les engagements du Département

Dans le cadre de la co-construction du projet, le Département du Bas-Rhin s'engage à :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels aux maîtres d'ouvrages et propriétaires d'équipements durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- Soutenir les acteurs (associations sportives, associations sportives scolaires, sections sportives scolaires, collège...) dans le cadre de la politique sportive départementale en vigueur ;
- Apporter une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement, à la Commune de Wasselonne pour le projet de création d'une salle multi-activités et d'aménagement d'un terrain de beach-volley et de football à 5, ainsi que l'extension de l'Ecole de Musique de Wasselonne, d'un montant global de 1 617 099 € au titre du fonds de développement et d'attractivité, selon la répartition détaillée à l'article 3 ci-après.

3. COÛT DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

3.1. Volet éducatif : le plan d'actions partagées

La présente convention vaut engagement des partenaires à la réalisation du plan d'actions joint en annexe. Elle engage les porteurs d'action et favorise la poursuite du partenariat au sein de ce territoire.

En cas de besoin de financement d'une action, les dispositifs de droit commun du Département (sport, jeunesse, vie associative, environnement, mobilité...) pourront être

sollicités.

3.2. Volet immobilier : les plans de financement prévisionnels

Dans le cadre du développement de plusieurs structures sportives et culturelles sur le territoire de Wasselonne, les dispositions ci-après viennent détailler les projets pour lesquels le Département apporte une contribution financière, sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental ainsi que les projets

a) La construction d'une salle multi-activités

Le coût total de l'opération pour la construction de salle multi-activité de Wasselonne s'élève à 4 914 650 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (prévisionnelles)	
Démolition COSEC (étude de sol préalable et travaux)	26 650 €	Commune de Wasselonne	2 420 855 €
Marchés de travaux	4 097 000 €	Département du Bas-Rhin	1 474 395 €
Honoraires : AMO, études géotechniques, diagnostics divers, indemnités de concours aux évincés, indemnités des jurés, maîtrise d'œuvre, OPC, SPS, contrôle technique, assurance dommage-ouvrage	776 000 €	DETR 20 % (sur travaux) escompté	819 400 €
Frais connexes : mobilier, équipements, raccordements réseaux, reprographie et publicité	15 000 €	Région Grand Est escompté	200 000 €
TOTAL	4 914 650 €	TOTAL	4 914 650 €

Il est proposé une participation financière du Département du Bas-Rhin au projet de construction d'une salle multi-activité à travers une subvention d'investissement au titre

du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 1 474 395 € correspondant à 30 % du montant des dépenses éligibles.

b) La création d'un terrain de foot à 5

Le coût total de l'opération pour la création d'un terrain de foot à 5 à Wasselonne, s'élève à 107 640 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (prévisionnelles)	
Terrain de football à 5	107 640 €	Commune de Wasselonne	23 820 €
		Département du Bas-Rhin	32 292 €
		Ligue Grand Est de football <i>notifié</i>	30 000 €
		DETR <i>notifié</i>	21 528 €
TOTAL	107 640 €	TOTAL	107 640 €

Il est proposé une participation financière du Département du Bas-Rhin au projet de création d'un terrain de foot à 5 à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 32 292 € correspondant à 30 % du montant des dépenses éligibles.

c) La création d'un terrain de beach volley

Le coût total de l'opération pour la création d'un terrain de beach volley à Wasselonne s'élève à 22 223 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (prévisionnelles)	
Terrain de beach-volley	22 223 €	Commune de Wasselonne	6 653 €
		Département du Bas-Rhin	6 666 €
		DETR <i>notifié</i>	4 460 €
		Région Grand Est <i>notifié</i>	4 444 €
TOTAL	22 223 €	TOTAL	22 223 €

Il est proposé une participation financière du Département du Bas-Rhin au projet de création d'un terrain de beach volley à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 6 666 € correspondant à 30 % du montant des dépenses éligibles.

d) L'extension de l'Ecole de Musique de Wasselonne

Le coût total de l'opération pour l'extension de l'Ecole de Musique de Wasselonne, s'élève à 518 730 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (prévisionnelles)	
Extension salle de musique rue de la Croix marchés de travaux et traitement des eaux pluviales	472 970 €	Commune de Wasselonne	291 282 €
Extension salle de musique rue de la Croix honoraires et frais connexes (MOE, missions SPS et CT, assurance dommage ouvrage, divers)	45 760 €	Département du Bas-Rhin	103 746 €
		DETR 2020 <i>notifié</i>	68 000 €
		Région Grand Est <i>notifié</i>	30 000 €
		Agence de l'Eau Rhin-Meuse <i>escompté</i>	25 702 €
TOTAL	518 730 €	TOTAL	518 730 €

Il est proposé une participation financière du Département du Bas-Rhin au projet d'extension de l'Ecole de Musique à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 103 746 € correspondant à 20 % du montant des dépenses éligibles.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	21 319 473,00 €	1 617 099,00€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission Territoriale Ouest du 17 septembre 2020 et après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet éducatif partagé et solidaire du territoire de Wasselonne ;
- décide que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Wasselonne, la Communauté de communes Mossig et Vignoble et le Centre Social et Familial de l'AGF de Wasselonne pour le projet éducatif partagé et solidaire du territoire de Wasselonne ;
- décide d'approuver le tableau des actions éducatives du projet éducatif partagé et solidaire du territoire de Wasselonne, joint en annexe à la présente délibération ;
- décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Ouest du 17 septembre 2020, d'attribuer une subvention de 1 474 395 € à la Commune de Wasselonne, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 4 914 650 € HT, pour la construction d'une

- salle multi-activité à Wasselonne au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*
- décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Ouest du 17 septembre 2020, d'attribuer une subvention de 32 292 € à la Commune de Wasselonne, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 107 640 € HT, pour la construction d'un terrain de football à 5 à Wasselonne au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*
 - décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Ouest du 17 septembre 2020, d'attribuer une subvention de 6 666 € à la Commune de Wasselonne, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 22 223 € HT, pour la construction d'un terrain de beach-volley à Wasselonne au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*
 - décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Ouest du 17 septembre 2020, d'attribuer une subvention de 103 746 € à la Commune de Wasselonne, soit 20% d'une dépense prévisionnelle éligible de 518 730 € HT, pour l'extension de l'école de musique de Wasselonne au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*
 - décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Wasselonne et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;*
 - décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs à conclure entre la Commune de Wasselonne, le collège du Marcel Pagnol de Wasselonne et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;*
 - décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation de la piscine de Wasselonne à conclure entre la Communauté de communes Mossig et Vignoble, le collège Marcel Pagnol de Wasselonne et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;*
 - autorise son Président à signer les trois conventions précitées.*

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY